



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Kinshasa, le 09 avril 2024

**Président**  
*Dr. MALONGA MIATUDILA Jules*

N/Réf : 249/AKK/DIREX/ 2024

**Vice-Président**  
*Prof. Dr. Samuel MAMPUNZA*

**Trésorière**  
*Dr. Helene MAMBU*

**Secrétaire**  
*Dr. Denis MATSHIFI*

**Directeur Exécutif**  
*Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI*

**Membres**  
1. *Dr. Lawrence Shtreshley*  
2. *Prof. Dr Antoinette TSHEFU*  
3. *M. Antoine KASONGO*  
4. *ECC-Pasteur Moise GBEMA*  
5. *IMA- Dr. Susan Girois*  
6. *Dr. José NKUNI*  
7. *Dr. Joachim LUBIBA*

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION DE RECHERCHE CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ENQUETE DE COUVERTURE A REALISER PAR LA PLATEFORME DES OSC AINSI QUE DE LA CERTIFICATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION DES RECO ENQUETEURS DANS LA PROVINCE DU BAS UELE**

**Source de financement :** NMF3  
**Référence :** AMI N° 001/SANRU/FM/NMF3/2024  
**Date de publication :** 11 avril 2024  
**Date de clôture :** 25 avril 2024 (à 11 heures, heure de Kinshasa)

### A L'INTENTION DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

#### **A. INTRODUCTION**

1. Le paludisme continue de sévir de façon endémique en RDC où il constitue un problème majeur de Santé Publique, ayant occasionné près de 24.894.397 cas de paludisme simple, 2.402.022 cas de paludisme grave et 24 880 décès dus au paludisme en 2022.
2. Afin de contrôler cette maladie, le ministère de la Santé Publique, Hygiène et prévention (MSPHP), à travers son PNLN, recommande une combinaison de stratégie de prévention et de prise en charge incluant l'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée (MILD). Cette dernière constitue la principale intervention de prévention susceptible de réduire de moitié les cas de paludisme et de 20% les décès dus à cette maladie lorsqu'on assure une couverture universelle des ménages.
3. Il convient de relever que, les exigences des bailleurs qui conditionnent l'éligibilité des dépenses à la conformité des procédures de passation des marchés et de gestion financière ont conduit les Principaux Récipiendaires (PR) et leurs Sous-Récipiendaires (SR) à s'investir énormément sur les vérifications du respect de ces exigences par les zones de santé. La mise en œuvre de ces procédures et les vérifications qui s'ensuivent conduisent à des retards significatifs récurrents des campagnes allant jusqu'à plus d'une année dont 3 à 5 mois attribuables à la seule passation des marchés. Les ressources programmatiques des PR/SR sont plus consacrées aux vérifications des procédures au détriment de la supervision et de la qualité des données.
4. En outre, les longues durées d'entreposage et autres coûts de gestion des programmes qui résultent de ces retards des campagnes entraînent des dépassements budgétaires préjudiciables à l'efficacité de l'intervention.
5. Ces retards contribuent à une augmentation de la morbidité et de la mortalité dans les populations dépourvues de MILD à cause du dépassement des délais entre les campagnes. Par ailleurs, les investigations et les audits ont montré une non-conformité généralisée et récurrente dans l'application des procédures de passation des marchés et de gestion financière conduisant à des dépenses inéligibles.



6. Pour pallier ces anomalies, il est proposé un changement de paradigme passant de l'éligibilité des dépenses au niveau des zones de santé basée sur la conformité de la passation des marchés et des procédures de gestion financière vers une éligibilité des dépenses basée sur des livrables programmatiques requis pour une campagne de qualité.
7. Dans cette nouvelle approche, les paiements des Zones de Santé sont conditionnés par des livrables après une vérification indépendante.
8. Ainsi, SANRU asbl désire utiliser une partie de la subvention NMF3 pour le paiement au titre de la réalisation de l'enquête LQAS, de la vérification de l'enquête de couverture à réaliser par la plateforme des OSC ainsi que la certification de la qualité de la formation des RECO enquêteurs (Province du Bas-Uélé).
9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations auprès de SANRU asbl tous les jours ouvrables à partir du **12 avril 2024** jusque le **19 avril 2024**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 09 heures à 16 heures (heure locale de Kinshasa) ou par message électronique à l'adresse suivante : [procurement@sanru.org](mailto:procurement@sanru.org).

## B. PROFIL DU CABINET

Toute Agence ou bureau d'étude désirant manifester son intérêt doit remplir les critères suivants :

- Une expérience générale d'au moins 5 ans dans la collecte des données quantitatives et qualitatives (Présentation de l'agence : documents administratifs, attestation de bonne exécution, référence générale, etc.);
- Une expérience dans la réalisation des échantillonnages aléatoires (rapport d'enquête déjà réalisé) ;
- Une maîtrise des logiciels d'analyse des données quantitatives et qualitative (Base des données) notamment Stata, SPSS, EPI INFO, R, Atlas.ti, etc. (personnel qualifié)
- Une maîtrise éprouvée dans les analyses quantitatives et qualitatives au cours de 10 dernières années dans le domaine de la santé publique, démographie, sociologie, etc. Cela serait un atout majeur ;
- Capable d'organiser et d'assurer une collecte de données de haute qualité basée sur une approche méthodologique rigoureuse et qui respecte scrupuleusement le protocole de recherche élaboré et les principes d'éthique ;
- Capable de respecter les orientations fournies par SANRU Asbl pour le traitement et l'analyse des données ;
- Capacité de respecter le délai pour la réalisation des études fournies par SANRU et la soumission de rapports de qualité ;
- Avoir des prérequis en matière d'organisation du système sanitaire Congolais ;
- Avoir une expérience préalable avérée en RDC en matière d'enquête.

## C. PROFIL DU PERSONNEL-CLE

Trois personnes clés doivent figurer dans l'équipe de recherche de l'agence. Il s'agit d'un investigateur principal, des superviseurs et un statisticien.

### a) Investigateur principal :

- Avoir au moins un master en épidémiologie, Santé Publique, Biostatistique ou équivalent ;
- Avoir expérience de 10 ans dans la conduite des enquêtes de terrain
- Avoir une maîtrise du système de santé congolais.

### b) Superviseur :

- Avoir au moins un master en santé publique, en démographie, en sociologie ou économie.
- Avoir expérience de 5 ans dans la supervision des enquêtes de terrain
- Avoir une maîtrise du système de santé congolais ;
- Avoir une connaissance des terrains d'enquête.



**c) Statisticien :**

- Avoir au moins une licence en statistique, math-info, en sociologie ou une maîtrise en Santé Publique ou en Bio statistique, etc.
- Avoir une maîtrise des outils d'analyse des données (EPINFO, SPSS, STATA, R, Atlas.ti, etc.)
- Avoir une maîtrise sur le traitement de la base de données (extraction, vérification, nettoyage) et analyse des données ainsi que de l'interprétation des résultats
- Avoir déjà géré une base des données de plus de 10.000 variables.

**D. CRITERES D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (MI)**

- (i) **Expérience pertinente des consultants pour la mission (i) :** 10 points  
(ii) **(ii) Conformité du plan de travail et de la méthode proposés aux Termes de référence :**

- |                                            |           |
|--------------------------------------------|-----------|
| a) Approche technique et méthodologie      | 10 points |
| b) Plan de travail                         | 20 points |
| c) Chronogramme d'intervention des Experts | 10 points |

---

Total des points pour le critère (ii): **40 points**

- (iii) **(iii) Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission :**

Le cabinet doit disposer en son sein d'une équipe d'au-moins trois Experts dont un Enquêteur Principal, Chef de mission, répondant au profil ci-après :

**a) Chef de mission (50 points)**

- Avoir conduit au-moins trois enquêtes de couverture post campagne de distribution des moustiquaires, vaccination, supplémentation en micronutriments ou des évaluations des projets de santé, justifier par 3 contrats antérieurs (**20 points**). Si 1 seule enquête : **5 points** ; si deux enquêtes **10 points** ; si trois enquêtes **20 points**.
- Un diplôme de maîtrise ou plus en épidémiologie ou en Bio statistique ou équivalent, justifié par une copie(s) de diplôme(s) (**10 points**) ;
- Posséder une expérience avérée en préparation et conduite d'enquêtes basées sur les données quantitatives et qualitatives, justifiée par au moins 3 ordres de mission (**15 points**). Si 1 seule expérience : **5 points** ; si 2 expériences **10 points** et si trois expériences : **15 points**.
- Conduire une enquête similaire comme enquêteur principal dans un pays à ressources limitées, avec situations sociopolitique et sanitaire similaires à la RDC, justifier par un contrat antérieur (**5 points**)

**b) Autres Experts (2) (60 points)**

- Une maîtrise des logiciels d'analyse des données quantitatives tels que : SPSS, EPIDATA/EPI INFO, STATA, R ou des systèmes de gestion de base des données (tel que ACCESS) et des logiciels des données qualitatives, justifier par un travail antérieur, un document ou autres preuve matériel (**5 points**) ;  
Un diplôme de maîtrise ou plus en épidémiologie ou en Bio statistique ou équivalent, justifié par une copie de diplôme (**10 points**) ;



- Une expérience éprouvée dans les analyses quantitatives et/ou qualitatives, justifiée par 3 rapports (15 points). Si 1 rapport fourni 5 points, si 2 rapports fournis 10 points, si trois rapports fournis 15 points.

Total des points pour le critère (iii) : 110 points

Total des points pour les trois critères : 160 points

10. Le choix du Consultant se fera suivant la méthode SCBD (sélection dans le cadre d'un budget déterminé). Les propositions techniques seront évaluées d'abord, puis les propositions financières seront ouvertes. Les propositions financières d'un montant supérieur au budget indiqué dans la Demande de Propositions seront rejetées, celle correspondant à la proposition technique la mieux classée est retenue, et le consultant qui l'a soumise sera invité à négocier un marché.
11. Le dossier de manifestation d'intérêt reprenant la référence du présent Avis est à déposer à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 avril 2024 à 11 heures (heure de Kinshasa) et comprendra obligatoirement :
  - a. Une lettre de soumission ;
  - b. Une présentation détaillée du Cabinet indiquant la dénomination, les personnes de contact, l'adresse physique, les numéros de téléphone, l'adresse électronique, les coordonnées bancaires ;
  - c. Les copies des documents administratifs ;
  - d. Les preuves de réalisation des missions similaires (attestations de bonne exécutions).
12. Le dossier rédigé en langue française sera déposé au siège de SANRU, Sis 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa - Gombe, avec inscription obligatoire de la référence complète du présent Avis sur l'enveloppe, au plus tard le 25 avril 2024 à 11 heures (heure de Kinshasa). La bonne présentation des dossiers de Manifestation d'intérêt est exigée !
13. SANRU procédera à la vérification des références professionnelles renseignées dans le dossier et rejettera les candidatures portant des références fausses ou erronées.
14. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)**  
Adresse physique : 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa/Gombe  
Courriel : [procurement@sanru.cd](mailto:procurement@sanru.cd)

Fait à Kinshasa, le 9 avril 2024

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.  
Directeur Exécutif

